

Montreuil, le 13 novembre 2018

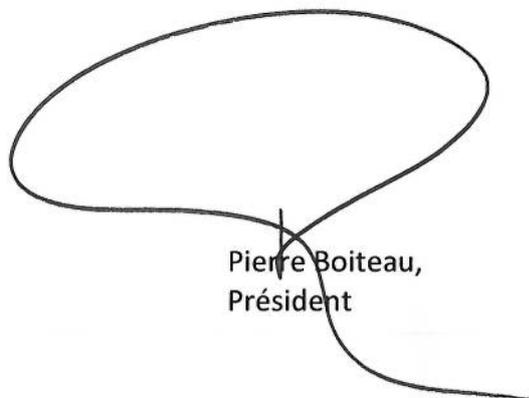
À nos parties prenantes

Nous reconnaissons que la participation au pacte mondial des Nations unies est une condition essentielle pour la préparation et l'affichage d'une communication sur le progrès (COP) comprenant une déclaration du chef de la direction relative au soutien du Pacte mondial des Nations Unies, une description des actions concrètes en rapport avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et une mesure des résultats attendus.

Nous sommes en retard dans la création, le partage et la publication de notre rapport de la COP en raison d'un surcroît temporaire d'activité.

Nous demandons par la présente une période de prolongation afin de pouvoir afficher une COP décrivant les efforts de notre société et les progrès accomplis pour mettre en œuvre les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Notre nouveau rapport de la COP sera publié sur le site Web du Pacte mondial des Nations Unies avant le 31 janvier 2019 au plus tard.

Cordialement



Pierre Boiteau,
Président